

VILLE DE ROYAN



MUSÉE

D. Musée 23/642

**Convention relative au don de quatre céramiques en lave émaillée
réalisées par Cécile Midas :
« Christ en croix, Conversation, Epave, Il écoutait la mer »
Par Serge Mottet
Au Musée Municipal de Royan**

Entre

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Ci-après dénommé « la Ville »

D'une part,

Et,

Monsieur Serge Mottet
45 boulevard Aristide Briand
17200 ROYAN

Ci-après dénommé « le donateur »,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1

La convention de dépôt numéro 19.334, est résiliée par l'effet de la présente.

Article 2

Serge Mottet, le donateur, fait don de quatre céramiques en lave émaillée de Cécile Midas :

-Christ en croix : lave émaillée ; 48 x 50 (années '65/'70) ;

-Conversation : lave émaillée 40 x 25 (années '70) ;

-Epave : lave émaillée ; 50 x 32,50 (années '70) ;

-Il écoutait la mer : lave émaillée ; 25 x 40 (années '70).

Article 3

Serge Mottet, le donateur, déclare être bien propriétaire des objets désignés et qu'il est bien d'accord pour en faire don au Musée de Royan, sans condition.

Il atteste dégager la ville de ROYAN de toute responsabilité à la suite d'une fausse déclaration.

Article 4

La mention « don de Serge Mottet » pourra figurer sur les textes de présentation.

Fait à Royan, en 3 exemplaires, le 6 octobre 2023

Le donateur,

Serge MOTTET



La Ville,
Le Maire de Royan

Patrick MARENCO



Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 23 octobre 2023